

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

SECRET N° 75/502 du 21 novembre 1975

portant nomination à titre normal dans l'Ordre de la Médaille d'Honneur.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

- VU la Constitution ;
- VU le Décret 60/204 du 28 Juillet 1960, portant création de la Médaille d'Honneur ;
- VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attributions des décorations ;

SECRET :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre normal dans l'Ordre de la Médaille d'Honneur :

MEDAILLE D'ARGENT

Monsieur LOULENDOT Pierre, Comptable aux Ets. BROSSETTE - POINTE-NOIRE  
Monsieur MACKOSSO Jean-François, Commis Sténo-Dactylo aux Ets. BROSSETTE - POINTE-NOIRE  
Monsieur MOUCKINY Benoit, Employé de Bureau aux Ets. BROSSETTE - POINTE-NOIRE

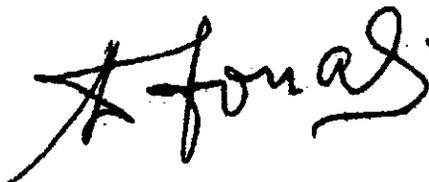
MEDAILLE DE BRONZE

Monsieur N'ZAOU Dieudonné, Aide-Comptable aux Ets. BROSSETTE - POINTE-NOIRE  
Monsieur MIEMO Aaron, Commis-Facteur aux Ets. BROSSETTE - POINTE-NOIRE  
Monsieur HALENGUIDI MABOUNDOU Bernard, Dactylo-Facteur aux Ets. BROSSETTE - POINTE-NOIRE  
Monsieur M'BOUKOU Christophe, Pointeur aux Ets. BROSSETTE - POINTE-NOIRE

ARTICLE 2 : Il sera fait application des dispositions du Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./..

Fait à Brazzaville, le 21 Novembre 1975



LE COMMANDANT Marien N'GOUABI